



Attestation succession, litige avec soeur

Par **Patrick Martin**, le **31/05/2017** à **15:40**

Madame Monsieur,

J'ai actuellement un conflit avec ma soeur concernant la succession de mes parents.

Cette dernière craint que la succession ne soit pas terminée, et bien qu'elle le soit depuis 2015, elle ne veut pas entendre raison. Elle utilise de nombreux moyens de pression pour tenter d'arranger un problème déjà finalisé, et pense qu'elle devrait avoir été mise au courant de la finalisation.

Pour lui prouver que la succession à bel et bien été terminée, je songeais à contacter le notaire de mon père pour lui prouver que cette question est réglée. Cela est-il possible par un quelconque moyen ? Elle demande une preuve du notaire, sans avoir à divulguer ce qu'il en retourne.

J'espère avoir une solution à ce problème qui me gache l'existence. Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **31/05/2017** à **20:29**

bonjour,

si votre soeur veut une preuve du notaire que la succession est close, elle doit s'adresser directement au notaire.

quant une succession est terminée, le notaire remet à chaque héritier l'état de la succession.

salutations

Par **Visiteur**, le **31/05/2017** à **20:50**

Bonjour,

oui, chaque héritier reçoit les actes définitifs.

Par **Patrick Martin**, le **01/06/2017** à **12:01**

Merci de vos réponses ! Et cela marche même pour un testament ?

Par **youris**, le **01/06/2017** à **12:13**

bonjour,
un testament fait partie du traitement d'une succession.
salutations